0.a. Objectif

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

0.b. Cible

Cible 2.5 : D'ici à 2020, maintenir la diversité génétique des semences, des plantes cultivées et des animaux d'élevage et domestiqués et des espèces sauvages qui leur sont apparentées, notamment grâce à des banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et promouvoir l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, tel que convenu internationalement

0.c. Indicateur

Indicateur 2.5.2 : Proportion de races locales classées en danger d'extinction

0.e. Mise à jour des métadonnées

Mars 2021

0.f. Indicateurs connexes

Cet indicateur est lié à l'indicateur 2.5.1b des ODD.

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

1.a. Organisation

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

2.a. Définition et concepts

Définition:

L'indicateur présente le pourcentage de races de bétail locales dont le statut est classé comme étant en danger d'extinction à un moment donné, ainsi que les tendances de ce pourcentage.

Concepts:

Un indicateur similaire a été proposé à l'origine pour la cible 15.5, et il sert également d'indicateur pour la cible 13 d'Aichi « Diversité génétique des animaux domestiques terrestres » en vertu de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Il est décrit sur la page Web du Partenariat pour les indicateurs de biodiversité (BIP), un réseau d'organisations qui se sont réunies pour fournir les informations les plus récentes possibles sur la biodiversité afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi (http://www.bipindicators.net/domesticatedanimals). En outre, il est présenté dans les Perspectives mondiales de la biodiversité 4, page 91 (voir http://www.cbd.int/gbo/gbo4/publication/gbo4-en-lr.pdf) qui est un résultat des processus dans le cadre de la CDB.

3.g. Mandat institutionnel

Les coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques sont responsables de fournir les données nationales sur lesquelles sont fondées l'indicateur. Leur mandat a été approuvé par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et est décrit plus en détail dans: Élaboration du cadre institutionnel pour la gestion des ressources zoogénétiques.

Directives sanitaires et de production animale de la FAO. N° 6. Rome. (Accessible à http://www.fao.org/3/ba0054e/ba0054e00.pdf).

4.e. Ajustements

Sans objet.

4.k. Évaluation de la qualité

Tous les deux ans, la FAO organise des ateliers mondiaux de coordonnateurs nationaux pour évaluer et discuter de la collecte de données sur lesquelles sont basés les indicateurs. Les indicateurs euxmêmes sont automatiquement calculés dans le DAD-IS.